

raison en est peut-être l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'apprécier ce qu'il y a de vrai dans la déclaration du président Arenales disant que les Nations Unies ne peuvent atteindre leurs objectifs que si chacun des pays membres consent à agir en ce sens. J'espère que les participants à ce cycle d'études qui, j'en suis certain, comprennent pourquoi l'ONU n'a pas répondu à tous nos espoirs et à toutes nos aspirations, contribueront à guider l'opinion canadienne pour l'amener à mieux comprendre les difficultés que l'Organisation des Nations Unies doit surmonter et surtout à ne pas oublier qu'une action réelle de la part de l'ONU dépend avant tout de la façon dont chacun des Etats membres s'acquitte de ses obligations.

Cela m'amène à la question de la participation du Canada aux Nations Unies. M. Ignatieff a fait ressortir dans son étude, et il le fera encore aujourd'hui, qu'il s'agit là d'un projet ouvert à une franche discussion. Mais je crois qu'il me faut préciser dès le départ que j'accepte ces prémisses: le Canada doit continuer à tout mettre en oeuvre pour soutenir l'ONU dans les efforts qu'elle tente pour obéir aux principes et aux buts de la Charte, ce qui demeure un objectif aussi valable aujourd'hui qu'il y a vingt-quatre ans. C'est en effet les seuls principes à suivre si la communauté internationale doit survivre et progresser.

L'année dernière, lorsque j'ai participé pour la première fois au débat général par lequel l'Assemblée générale commence traditionnellement sa session chaque année, j'ai mentionné bien des questions sur lesquelles porte notre projet de révision. J'ai parlé des efforts particuliers déployés par le Canada depuis 1945 pour faire appliquer les principes de la Charte et pour soutenir l'expansion des Nations Unies. J'ai dit aussi que, comme par le passé, la participation du Canada continuerait à être pragmatique et réaliste et qu'elle se fonderait sur une évaluation de ce que la situation exigerait des Nations Unies et de ce que le Canada pourrait faire pour s'acquitter le mieux possible de ses responsabilités en tant que membre fidèle de l'ONU. La présente révision est une évaluation de cet ordre. A cause de la nature et de la diversité des questions qui se posent à l'ONU, nous avons cru bon de présenter à votre examen des recommandations particulières sur les principaux champs d'action des Nations Unies.

Conformément au désir du gouvernement de favoriser la plus entière participation possible à la révision de la politique étrangère, nous avons saisi cette occasion pour vous amener, vous qui, sans faire partie de la Fonction publique, connaissez bien les Nations Unies et vous y intéressez de façon notoire, à évaluer comment le Canada peut le mieux participer aux travaux de l'ONU.

Le premier chapitre de la révision porte sur les chances que les Nations Unies offrent à leurs membres d'assurer leur plein épanouissement. Le fait même d'être membre de l'ONU a, dans une grande mesure, influé sur l'orientation et les options de la politique étrangère canadienne. La façon dont nous avons répondu aux exigences qui en ont découlé